

LA POLITIQUE EXTERIEURE DE LA POLOGNE

Tranquille du côté des Soviets, en garde devant le Reich, qui apprend à la respecter, elle continue de collaborer efficacement avec la France

Varsovie, 26 mai.
DE NOTRE ENVOYE SPECIAL

La Pologne est un pays secret. Cette définition étonnera peut-être pas mal de Français, car les Polonais passent chez nous pour des Slaves loquaces. Elle est pourtant vraie. Le Polonais n'ouvre pas volontiers son cœur ni même son cerveau. Il est réservé, concentré, renfermé, peut-être autant que l'Espagnol. Il n'est pas facile de gagner sa confiance, même pour un Français. La tâche de l'enquêteur est ici, en général, fort malaisée. Elle l'est encore davantage lorsque cet enquêteur opère sur le terrain politique.

Chacun parle volontiers avec vous, et même très aimablement, mais la pensée réelle fuit. Derrière le bruit court des paroles, elle ne se laisse pas volontiers saisir, et il faut faire appel à toutes ses antennes pour percevoir les échos de la vérité.

Ce n'est pas sans peine, je l'avoue, que je suis parvenu à me faire une idée tant soit peu exacte de ce que pensent les milieux officiels polonais sur les principaux problèmes de la politique extérieure.

Cet exposé général, j'aurais voulu le mettre dans la bouche de personnages déterminés pour lui donner plus de précision et de poids. Mais les personnages, ici, n'aiment pas qu'on les fasse parler. Aussi parlerai-je pour eux. L'essentiel, après tout, est d'être documenté aux meilleures sources.

On pense ici que le dernier discours d'Hitler devant le Reichstag fut plus modéré que ce que l'on était habitué à entendre. Les discours, cependant, n'étant pas en général probants, il convient d'attendre les actes. Ce qui frappe aussi, c'est que ces paroles limitées ont été prononcées peu de jours après les allocations rien moins que pacifistes de M. von Neurath et de M. von Papen.

Il est bon néanmoins de prendre acte des intentions proclamées solennellement par le chancelier. Sont-elles suffisantes pour amener la détente que tous les peuples sincèrement dévoués à la paix appellent de tous leurs vœux ? C'est une question que l'on est en droit de se poser.

Le premier pas vers cette détente n'a-t-il pas d'ailleurs été accompli par Varsovie le jour où le ministre polonais à Berlin, M. Wysocki, est allé trouver le chancelier pour lui demander de préciser son attitude à l'égard de la Pologne ? Cette initiative était devenue nécessaire pour clarifier une situation qui s'embrouillait davantage tous les jours.

Les manières véritablement agressives des chefs hitlériens avaient éveillé de sérieuses appréhensions chez les hommes d'Etat de certains pays. Du côté polonais, on était intimement convaincu que ces évocations belliqueuses poursuivaient surtout un but d'intimidation et ne recelaient aucun désir réel de se lancer dans des entreprises risquées, mais la prudence exigeait d'en posséder la preuve tangible. C'est alors que le représentant de la Pologne à Berlin fut chargé de la démarche que l'on sait.

On se plaît à constater ici que la majorité de l'opinion publique française avait compris le sens réel de l'initiative polonaise. La réponse du chancelier fut d'ailleurs une satisfaction qu'on pouvait l'espérer du côté polonais. La déclaration publique de M. Hitler a, du reste, confirmé dans une sphère plus large les assurances formelles de respecter le statu quo qui avaient été données à M. Wysocki.

Par ailleurs, dans son discours, le chancelier a fait comprendre aux Allemands que la Pologne est un grand Etat voisin dont l'existence est fermement établie et qui possède tous les moyens nécessaires pour défendre ses droits. C'est une simple constatation, il va de soi, mais il n'est pas mauvais qu'elle ait été formulée devant l'opinion allemande par celui-là même qui la domine et la conduit.

La Pologne a un autre voisin — sur plus de 1.000 kilomètres — qui est la Russie soviétique, avec laquelle les rapports furent longtemps délicats et tendus, mais tout cela est maintenant changé. Les relations de Varsovie avec Moscou s'étant améliorées en année amicalisées, il vint un moment où cette amélioration mérita d'être officiellement fixée et consolidée. C'est alors que fut signé ce pacte de non-agression qui a été accueilli aussi bien en Pologne qu'en Russie avec la plus profonde satisfaction.

LUCIEN BOURGES
(La suite à la troisième page.)

LES RECEPTIONS DE M. DALADIER

M. Daladier, président du Conseil, a reçu hier matin M. de Chlapowski, ambassadeur de Pologne à Paris, et vers la fin de la soirée, sir Campbell, chargé d'affaires de Grande-Bretagne, qui lui a fait une importante communication de la part de son gouvernement.

Importantes déclarations de sir John Simon aux Communes au sujet de la sécurité

"NOUS PRENONS TROP AU SÉRIEUX NOS OBLIGATIONS EXISTANTES POUR ÊTRE DISPOSÉS À LES ACCROÎTRE"

Londres, 26 mai.

DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER

Un débat parlementaire avait été prévu aujourd'hui aux Communes pour permettre à sir John Simon de définir la position britannique à la conférence du désarmement.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères a débuté en exprimant sa satisfaction que le projet de convention déposé par le premier ministre le 16 mars dernier à la conférence ait été accepté non seulement comme base de discussion, mais comme cadre de la future convention.

Et sir John Simon a fait alors l'historique de ce qui s'est passé à Genève et son discours n'est, en maints passages, qu'une réédition de ce qui a été dit ou de ce qui s'est dit à la conférence du désarmement.

Il s'est efforcé de prouver que les Etats-Unis avaient désormais définitivement tourné le dos à leur tradition d'isolement pour adopter une politique de coopération avec le reste du monde.

— Il est important, a dit le secrétaire d'Etat au Foreign Office, que les exagérations ou que nous ne déformions en rien cette déclaration. Pour ma part, je m'en garderai. Laissez-moi cependant expliquer ce que, à mon avis, elle signifie. Tout d'abord, les Etats-Unis insistent pour conserver leur pleine liberté de jugement sur ce qui est bon ou mauvais à propos d'un conflit. Je crois que l'Amérique pourrait se justifier en cela par de bonnes et suffisantes raisons.

Sir John Simon, ayant d'autre part, indiqué qu'il avait toutes raisons de croire que les Etats-Unis participeraient éventuellement à une consultation des puissances, considère qu'un réel progrès a été accompli à Genève bien qu'il y ait encore dans l'atmosphère, a-t-il observé, des signes d'orage très inquiétants.

Il s'est félicité de la récente déclaration de politique étrangère du chancelier allemand et du retrait à Genève, par la délégation du Reich, d'un amendement qui détruirait l'essentiel des propositions britanniques. Puis, ayant confessé qu'il ne pouvait pas annoncer à l'Assemblée que la conférence était la veille d'un accord, mais qu'il se croyait toutefois justifié à dire que chaque Etat avait des sympathies pour les propositions anglaises, il a résumé dans les cinq points suivants la politique que le gouvernement britannique poursuit à Genève concernant le désarmement.

I. Tout d'abord, nous devons accueillir chaleureusement le remarquable message du président Roosevelt aux chefs de tous les Etats participant soit à la conférence de Genève, soit à la conférence économique, et répondre à son appel : à savoir que le monde s'efforce par une action concertée d'obtenir des résultats pratiques à Genève ; que nous nous entendons pour limiter par des réductions qualitatives la puissance d'offensive et que nous collaborons en vue de l'adoption générale du projet de convention britannique.

II. Le second lieu, il me paraît juste d'ajouter que, la Grande-Bretagne ayant déjà effectué d'immenses réductions, nous ne pouvons pas aller plus loin sans un accord général. Toutefois, nous avons montré dans notre projet de convention, que tous les Etats maintenant acceptés comme base du futur traité, quel pas considérable pourrait être fait dès maintenant vers une nouvelle mesure de désarmement — et cette condition est absolument essentielle — toutes les autres nations du globe voudraient souscrire à l'accord général et remplir leurs engagements.

III. En troisième lieu, j'ajouterais ceci : nous reconnaissons — la Grande-Bretagne et, pour nous convaincre, le peuple anglais reconnaît — la légitimité des préoccupations et des inquiétudes que se trouvent derrière la demande de certains Etats pour ce que nous nommons : la sécurité. La partie I du plan britannique n'occupe de la question, et la contribution que vient de lui apporter le gouvernement américain, jointe, d'une part, aux nouvelles dispositions de la partie I qui ont été acceptées en première lecture par la commission générale au complet sans protestation, et d'autre part, à une organisation appropriée et pratique

L'EQUIPAGE DE L'ARC-EN-CIEL FÊTE AU "PETIT PARISIEN"

L'équipage de l'Arc-en-Ciel, qui a si brillamment traversé l'Atlantique-Sud dans les deux sens et réuni le premier voyage aérien France-Argentine-France, a été reçu hier soir au Petit Parisien.

M. Julien Coudy, codirecteur, et M. Clary, secrétaire général du Petit Parisien, accueillirent le pilote Mermoz, le constructeur René Couzinet et les membres de l'équipage, capitaines Carretier, Mailloix, Manuel, Jousse, Colletot, et M. Senéque, collaborateur de toujours.

Evoquant une visite faite aux usines Couzinet, voici comment le colonel Président Pierre Laval et le colonel Fr-



SIR JOHN SIMON, ministre britannique des Affaires étrangères

du contrôle par une commission permanente du désarmement, devrait considérablement atténuer ces préoccupations et ces inquiétudes.

IV. Ma quatrième proposition est la suivante : la Grande-Bretagne se déclare prête, côte à côte avec les Etats-Unis, à participer à toute consultation élargie, à toute consultation mondiale en vue de promouvoir la sécurité. Nous avons déjà contracté les obligations du pacte de Locarno ; nous avons assumé celles du pacte de Genève. Ces obligations, nous nous efforçons de les remplir, mais nos amis du continent doivent comprendre — et cela ne saurait être trop clairement compris — qu'il n'est aucunement dans les intentions de la Grande-Bretagne de contracter des engagements additionnels. Nous envisageons trop sérieusement nos responsabilités actuelles pour vouloir d'un coup léger et d'une façon hasardeuse, les accroître.

V. Enfin, et c'est notre cinquième proposition : nous affirmons qu'un désarmement international dépend de la politique. Pour reprendre un lieu commun, nous disons que les armements excessifs sont un symptôme et que le seul moyen de faire disparaître le symptôme est de faire disparaître le mal. La condition essentielle, un désarmement effectif est, donc que les relations européennes s'améliorent, que la confiance renaisse et qu'à l'espérance de la coopération se substitue le fait de la coopération.

Au nom du gouvernement britannique et en ma qualité de représentant de la Grande-Bretagne à Genève, je puis dire à l'Assemblée en toute simplicité que c'est cet objet que nous nous efforçons d'atteindre, et que notre volonté et de toute notre persévérance ?

C'est M. Lansbury qui a, le premier, pris la parole après le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Le leader de l'opposition travailliste a souligné la nécessité d'une coopération réelle entre les nations, mais il n'a pas une foi illimitée dans celle de l'Amérique :

— Les déclarations du délégué américain à Genève, a-t-il dit, marquent une grande avancée, mais je ne puis empêcher de penser que lorsque le président Wilson retourna aux Etats-Unis, ce fut son propre peuple qui le répudia, et le monde a souffert depuis lors. Tant que les nations du monde ne seront pas disposées à établir un tribunal de juristes à qui toutes les questions seront soumises et tant qu'elles ne seront pas toutes disposées à accepter les décisions de ce tribunal, il ne pourra pas y avoir de coopération.

LA QUESTION DES DETTES

LE PRESIDENT ROOSEVELT INVITE LA FRANCE A EFFECTUER SON VERSEMENT DU 15 DECEMBRE

Londres, 26 mai (dep. Petit Parisien).

On mande de Washington à l'Exchange Telegraph qu'au cours d'une réception des membres de la presse qui a eu lieu aujourd'hui, le président Roosevelt a exprimé l'opinion que la France devrait effectuer son versement du 15 décembre dernier avant de chercher à obtenir des Etats-Unis des ajustements pour sa dette de guerre.

gier, M. Coudy, retraça la persévérante carrière de l'énergique constructeur qui, triomphant de toutes les difficultés, a doté l'aviation française d'un appareil commercial dont les possibilités sont reconnues de tous. A Mermoz, à tous ses audacieux compagnons de voyage, il adressa ses félicitations.

Très ému, M. Couzinet remercia M. Coudy et le Petit Parisien d'avoir toujours eu confiance dans ses travaux d'ingénieur et de constructeur.

Mon mérite est modeste ; tout le succès de notre voyage revient à Mermoz et à l'équipage qui a toujours manifesté une foi inébranlable.

Le projet de pacte à quatre SENTIMENT DE DÉTENTE DANS LES MILIEUX GENEVOIS DE LA PETITE ENTENTE

Genève, 26 mai.

DE NOTRE ENVOYE SPECIAL

La détente que je vous ai signalée ces jours-ci dans les milieux de la Petite Entente et qu'ont soulignée les déclarations de M. Jevittich à son arrivée à Lioubliana au sujet du pacte à quatre, ne paraît pas seulement s'être affirmée ici ; elle a provoqué, à la suite des conversations qui se sont déroulées dans la coulisse, un sentiment de confiance très net concernant la conclusion prochaine de cet instrument diplomatique.

Cette impression favorable, qu'il convient de constater, était particulièrement sensible ce soir, notamment dans l'entourage de la délégation italienne, ce qui laisserait supposer qu'on y est disposé à donner à nos amis et à nous les apaisements jugés indispensables.

Une personnalité que nous avons toute raison de croire bien informée nous a laissé entendre en particulier que ces apaisements triompheraient sûrement des résistances rencontrées dans certains milieux politiques français et permettrait, lorsque la question aurait été examinée à nouveau à la commission des affaires étrangères de la Chambre, ainsi qu'en conseil des ministres, de paraphraser sans retard l'accord intervenu.

Nous enregistrons volontiers cette assurance.

Ce qui est certain, c'est que l'un des premiers actes qui marquera la réunion à Prague, au début de la semaine prochaine, de la conférence de la Petite Entente, sera une déclaration commune des ministres des Affaires étrangères tchécoslovaque, roumain et yougoslave afin de prendre nettement position au sujet de ce pacte.

ALBERT JULIEN
(La suite à la troisième page.)

M. de Monzie a inauguré hier une exposition Goncourt



MM. J.-M. Roory, Bollaert et de Monzie devant un portrait d'Ed. de Goncourt

POUR ET CONTRE

La « guérison » de Ladignac, Anna Desbordes, peut, d'ores et déjà, faire agrandir sa petite maison. Sa clientèle, en effet, va doubler, sinon tripler. Sa comparaison devant les magistrats de Saint-Yrieix lui assure, désormais, une célébrité nationale.

... C'est un médecin qui a dénoncé à la justice cette patricienne simpliste et tranquille. Mais d'autres médecins, à la barre du tribunal, sont venus spontanément la défendre. Et ce qui est bien certain, et ce qui tout de même est assez troublant, c'est que tous les malades qui ont reçu les soins de la guérison ont été unanimes à vanter ses mérites... Tous ont affirmé, avec foi, avec ardeur, avec reconnaissance, que la guérison savait guérir... Tous, en témoignage devant les juges, ont eu l'air de poser la même question naïve, mais tout de même embarrassante : « Si l'illégal d'exercer la médecine sans diplôme, est-il illégal aussi de guérir, sans la permission de la Faculté, des malades ? »

On comprend certes, parfaitement, que le corps médical cherche à se protéger, et à protéger sa clientèle — contre les charlatans et les bêteurs qui, si on les laissait faire, trouveraient encore chez nous — chez nous et ailleurs — trop de crédit... Il n'en est pas moins vrai que le corps médical ne gagne jamais rien aux poursuites qu'il engage contre les « irréguiliers » de la médecine.

C'est qu'il se trouve toujours des malades qui ont besoin de croire aux miracles... C'est que la maladie même engendre parfois un état moral, mental, sentimental, qui cherche le secret, le mystère — la magie...

La Faculté, du reste, ne peut contester l'influence de certains guérisseurs, puisqu'elle a fait elle-même la part de l'imagination de l'autosuggestion dans de nombreux malades... Or le malade qui s'en va chez le guérisseur à la foi. C'est un croyant qui va voir un prêtre... Ce n'est même plus un malade. C'est un fidèle. Il veut guérir, non seulement pour guérir mais encore pour alimenter et soutenir sa foi... La guérison n'est plus chez lui un fait : c'est une conviction...

Enfin, il y a les malades imaginaires : ceux du moins que l'on désigne ainsi. Ceux qui ont, à la fois, la terreur et la passion du mal ; ceux qui ne veulent pas être malades comme tout le monde ; ceux qui ne veulent pas guérir comme tout le monde ; ceux pour qui le quotidien souci de la santé est à la fois une douloureuse inquiétude et une romanesque recherche...

Il y a les malades imaginaires... Hé ! Et longtemps encore, sans doute, il se trouvera des malades imaginaires pour faire le renom et la fortune des guérisseurs... Car les guérisseurs sont et resteront, eux, des médecins imaginaires...

Maurice PRAX

La Chambre a voté pour la deuxième fois le budget de 1933

125 DÉPUTÉS S.F.I.O., SUR 131, EN ONT APPROUVÉ L'ENSEMBLE

Le Sénat procédera à partir de lundi à la revision des textes adoptés par la Chambre, lesquels accentuent de 846 millions le déficit par rapport au projet élaboré en première lecture au Luxembourg.

La Chambre a achevé le vote, en deuxième lecture, du budget de 1933. Il lui a suffi, pour venir à bout de cette tâche, de prolonger d'une quarantaine de minutes, une fois midi sonné, la séance qu'elle y a consacrée hier matin.



MM. Paul Reynaud (à gauche) et Lamoureux

Parmi la douzaine d'autres articles qu'il lui reste à examiner, celui qui a donné lieu à la controverse la plus importante concerne l'achat, pour les réseaux de chemins de fer, de matériel roulant « qui doit rester la propriété de l'Etat ».

Tel qu'il a été adopté, l'ensemble aboutit à 49.989.941.296 francs de dépenses et à 45.645.901.509 francs de recettes, soit un excédent de dépenses de 4.344.039.787 francs. Le projet voté en première lecture par le Sénat ramenait le déficit à 3.498 millions. D'autre part, le nouveau projet de la Chambre laisse subsister de sérieux désaccords entre la Chambre et le Sénat, notamment, on le sait, sur les économies, sur le monopole des pétroles et sur la dénonciation unilatérale et oblique de la convention de 1921. Ce sont ces désaccords que, avant le scrutin, M. Paul Reynaud au nom de la minorité, s'est surtout attaché à mettre en lumière. Mais, dans une riposte qui a amené MM. Flanclan et Piétri à prendre, eux aussi, la parole, M. Lamoureux a déclaré avec force, au milieu de très vifs applaudissements, que, tout en regrettant de n'avoir pas vu la Chambre aller dans la voie de la transaction aussi loin qu'il l'eût désiré, il espérait bien réaliser l'accord définitif entre les deux Assemblées.

Sur quoi l'ensemble du budget a été adopté par 427 voix contre 98. M. Renaudot y avait apporté l'adhésion du groupe S. F. I. O. Celui-ci, réuni au début de la matinée, avait en effet maintenu, par 63 voix contre 28, la décision qu'il avait prise de le voter, et que la C. A. P. avait jugée « contraire à la résolution d'Avignon ». Mais les élus socialistes, dans un ordre du jour proposé par M. Déat, et qui recueillit l'unanimité moins 8 voix, invoquèrent « certaines intrigues électorales » et des manœuvres de la droite. Leurs votes, en séance publique, ne fut d'ailleurs pas tout à fait unanime. Il y eut six opposants. Quant à M. Louis Marin et à ses amis, ils refusèrent de s'associer au vote du projet, dans l'espoir que le Sénat y introduirait des modifications satisfaisantes.

(La suite à la deuxième page.)

Le jubilé du professeur d'Arsonval



M. de Fontenay remet la médaille d'or au professeur d'Arsonval (à gauche)

Le fils d'un ancien ministre anglais arriéré à Paris pour escroqueries

M. et Mme John Amery (V. p. 2)

Les hommes du jour JEAN TANNERY



Quel est le plus gros banquier de France ? Vous hésitez, n'est-il pas vrai, entre les noms des directeurs de nos grands établissements de crédit et de certaines grosses banques étrangères qui travaillent en France.

M. X... répondez-vous ? J'en étais sûr, vous faites erreur... Sachez donc que le plus important banquier de France est M. Jean Tannery, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, responsable d'un capital qui oscille autour de 80 milliards.

Pour diriger cet organisme essentiel, on se doute bien que l'Etat, banquier, prêteur, assureur et gardien de capitaux, a choisi un fonctionnaire lui donnant les plus sérieuses garanties. Il a choisi M. Jean Tannery. Ce nom ne vous dit pas grand-chose. Il apparaît rarement dans les communiqués officiels : quand on parle de M. Tannery, c'est pour lui confier une charge nouvelle ; c'est aussi, comme on le vit récemment, pour faire du commandement qu'il était un grand officier de la Légion d'honneur.

La carrière de M. Jean Tannery est d'un dessin fort net. Encore que ce grand financier ait débuté dans la vie en passant une licence ès lettres, ce qui ne gêne rien, nous le voyons, dès 1906, à vingt-huit ans, chef adjoint du secrétariat du parquet de la Cour des comptes. C'est dans cette austère administration, que le temps lui a évolué des mœurs non ternies, que le futur directeur de la Caisse des dépôts et consignations fera sa carrière.

En 1910, cependant, il s'en évade pour quelques mois, ayant accepté d'importantes missions en Amérique du Sud, puis, revenu à Paris, il est nommé conseiller référendaire en 1912. La guerre l'arrache à son bureau paisible. Et puis, l'orage passé, il faut remettre la maison en ordre, donner à la France exsangue un élan nouveau. Et, pour cela, on cherche des hommes d'action.

Or l'action est le moindre défaut de M. Tannery. Le 20 février 1923, il est nommé directeur de la comptabilité publique au ministère des Finances, poste qui, soit dit en passant, n'a jamais été une sinécure. Entre temps, la Cour des comptes confie l'honorable à ce conseiller référendaire lancé dans la finance active.

Le 5 février 1925, M. Jean Tannery est nommé directeur général de la Caisse des dépôts et consignations ; un an plus tard, on le charge également de la direction des services financiers de la caisse d'amortissement.

Il tient donc dans sa main deux des plus grandes institutions financières du pays.

La Caisse des dépôts était une vieille dame fort réservée. M. Jean Tannery entreprend une cure de réajustement dont les résultats paraissent assez étonnants. Les affaires se développent. La caisse, qui reçoit les fonds privés faisant l'objet d'un litige ou d'une affectation spéciale, gère aussi les caisses nationales de retraites et d'assurances, les fonds provenant des caisses d'épargne et des assurances sociales. — Ces milliards s'amoncellent : ce Pactole va irriguer à son tour des multitudes d'affaires, et c'est là, on le comprend, qu'il faut un chef avisé, lucide, et dont l'audace est toujours tempérée par la froide raison.

On a dit : pourquoi le taire ? — M. Jean Tannery était trop audacieux. Nous pensions qu'il faut l'effacer, tout au contraire. L'audace ne fleurit pas souvent à l'ombre des cartons verts, et il n'est pas mauvais qu'un grand fonctionnaire sache conduire les affaires de l'Etat avec la liberté d'esprit d'un directeur d'affaire privée.

De reste, cette cranerie, qui a valu à M. Tannery des attaques et des critiques vaines, lui a permis de réaliser à la caisse d'amortissement, d'accord avec les distingués directeurs de ce puissant organisme, les opérations qui ont diminué de 48 à 28 milliards le poids de la dette flottante par une meilleure gestion des bons de la Défense nationale.

Ce sont là des faits importants et que l'on ne connaît guère. A vrai dire, dans le train de l'Etat, le public ne voit que les chefs politiques dont l'action résume tout. Mais à leur ombre tournent des rouages essentiels confiés à des hommes dont la première force est la stabilité.

Si la vieille machine gouvernementale, dont chaque grincement est épié, critiqué, tourne toujours d'un rythme égal, à une sage cadence qui, volontairement, ignore le remous des crises intérieures et extérieures, le mérite en revient aussi à ces grands fonctionnaires qui bornent leur ambition à bien faire ce qu'ils font et mènent le plus souvent sous l'anonymat, le bon combat pour la force et la grandeur du pays.

Saluons M. Jean Tannery. Il appartient à cette race d'hommes pour lesquels le dévouement à l'Etat est une route, comme l'intérêt général un horizon.

René MAZEDIER.

AU PALAIS-BOURBON Les interpellations sur la conférence de Londres

M. Herriot, très applaudi, a précisé le sens de sa mission à Washington

Les interpellations de politique générale adressées au gouvernement à propos des problèmes extérieurs et spécialement de la conférence économique de Londres ont provoqué, on s'en souvient, à la Chambre, un débat qui avait été amorcé le vendredi de la semaine dernière. Hier, la Chambre y a consacré une nouvelle séance au cours de laquelle elle a entendu trois interpellateurs : un radical socialiste, M. Marguier ; un indépendant de gauche, M. Fernand Laurent, et un membre de la gauche radicale, M. Candace. La suite de la discussion ayant été renvoyée à lundi après-midi, il est probable que c'est ce jour-là que M. Daladier répondra aux interpellateurs.

A l'égard de la conférence de Londres, M. Fernand Laurent reste quelque peu sceptique : il est stupéfait de ne pas voir figurer la question des dettes au sujet de laquelle, dit-il, l'opinion française est simple : l'Allemagne ne payant plus la France, la France n'a plus à payer l'Amérique. Soudain, M. Herriot l'interrompt :

— Lisez donc le texte du moratoire ! Notre envoyé extraordinaire à Washington se lève pour apporter des précisions. La thèse juridique de M. Fernand Laurent ? Elle a été examinée. Le moratoire Hoover ? Il faut l'interpréter. Cela, c'est de la discussion. Mais, à côté de la discussion, il y a l'information. Or M. Herriot a rempli une mission d'informateur. En M. Roosevelt il a trouvé un homme fort bien disposé, mais agissant au milieu de grandes difficultés.

— M. Roosevelt, ajoute M. Herriot, souhaite ardemment un accord intermédiaire. Mais il m'a déclaré que la condition essentielle d'un arrangement ultérieur était l'acquiescement de l'échéance du 15 décembre et qu'il accepterait, quant à lui, que ce paiement fût porté à valoir sur ledit arrangement. A cette condition, des négociations pourraient s'engager dans la forme où elles vont l'être avec l'Angleterre. Sur ce point, mon mandat était terminé. Entre les Anglais et les Américains, des plans ont été envisagés, mais ils ne concernaient pas la France. A-t-elle été clair ?

(La suite à la deuxième page.)

MM. Oustric et Benoist comparaissent devant le jury

La réalité quotidienne se complait parfois à d'étonnantes renversements



M. Oustric

de fortune. Que M. Albert Oustric, ancien directeur tout-puissant de la banque de la rue Chauchat, que M. André Benoist, ancien directeur de la police judiciaire, en soient arrivés à échouer en qualité d'accusés sur les bancs de la cour d'assises, voilà qui semble tenir beaucoup plus du roman que du fait divers. Tel est cependant le spectacle qui a attiré au palais de justice une foule à vrai dire inusitée, mais non pas effrayée.

Les accusés font preuve d'un sang-froid, d'une sérénité impressionnants. Tandis que le financier, depuis longtemps habitué aux prétoires, s'installe confortablement et avec assurance, M. André Benoist, la rosette de la Légion d'honneur à la boutonnière, s'accoude au rebord de la stalle.

Le banquier Oustric

Oustric, commence le président Davise, vous êtes né à Carcassonne. Vous vous êtes engagé tout jeune et avez été réformé. Vous êtes devenu représentant d'une maison de liqueurs. Au cours de la guerre, vous avez été versé dans les services auxiliaires et l'on vous retrouve bientôt au ministère de la Défense nationale. Vous êtes condamné définitive ne figure à votre casier...

Sur ce préambule, le président Davise rappelle rapidement l'ascension quasi miraculeuse de ce brasseur d'affaires.

M. Benoist

faires qui institua la banque de la rue Chauchat.

— Vous avez bientôt traité des affaires mondiales !

Il s'agit, on le sait, de la Hofbra, la fameuse Holding française, qui devait donner à Oustric un prestige analogue à ceux de Lowenstein et de Kruger : quarante-sept sociétés, de toutes sortes, étaient contrôlées par ce petit homme d'apparence aujourd'hui si timide. Puis tout croula. C'est le 6 décembre 1929 que, sur une double plainte, ces multiples entreprises, les

DERNIÈRE HEURE

SEVICES TÉLÉGRAPHIQUES et TÉLÉPHONES SPÉCIAUX du Petit Parisien et du Times

A la conférence du désarmement LE DÉBAT A LA COMMISSION GÉNÉRALE SUR LES MATÉRIELS NAVALS

Aujourd'hui la commission aborde, en première lecture, le chapitre des armements aériens

Genève, 26 mai.

La commission générale de la conférence du désarmement a poursuivi cet après-midi sa discussion sur les matériels navals et ce fut, à nouveau, pour le délégué britannique, l'occasion d'être sérieusement mis sur la sellette. Le porte-parole du gouvernement de Londres a vu en effet reprendre, principalement cette fois par les moyennes et petites puissances — les objections déjà formulées contre la partie navale du plan Macdonald.

Non seulement l'interdépendance des armements n'est plus respectée, comme l'a fait remarquer le représentant de la Pologne, puisque aux réductions de matériel terrestre ne répond dans ce domaine aucune réduction qualitative correspondante, mais la situation des moyennes et petites puissances navales, qui se trouvent purement et simplement stabilisées, y est réglée, ainsi que l'ont souligné les délégués scandinaves, d'une façon un peu trop sommaire.

Tous les courants entendus ont souligné la nécessité qu'il y a de tenir compte pour les Etats qui ne sont pas partie aux accords de Washington et de Londres des conditions spéciales à chacun d'eux. Les uns ont besoin de quelques cuirassés garde-côtes, d'autres, qui se contenteraient d'unités de moindre tonnage et de types particuliers, désirent pouvoir opérer des transferts de catégories à catégories. Les représentants de ces divers Etats demandent donc dans une série d'amendements signés de l'Espagne, de la Finlande, de la Pologne, de la Roumanie, de la Suède et de la Yougoslavie qu'on fasse, en outre du cadre du projet Macdonald les dispositions qui les intéressent et qui sont contenues dans le projet de la commission préparatoire aux travaux de laquelle ils ont participé et où ils ont pu défendre leurs intérêts respectifs.

Un amendement japonais

Le Japon, de son côté, par la voix de M. Sato, a exprimé le regret que le projet anglais de convention se borne, en ce qui concerne les grandes puissances, à confirmer purement et simplement les accords de Washington et de Londres qui ne tarderont pas d'ailleurs à arriver à expiration. Il voit là un simple projet de trêve navale et non de désarmement.

Aussi bien, reprenant l'argumentation développée le premier jour par M. Massigli, il a dit combien il serait fâcheux que la première convention de désarmement ne comportât pas, comme l'ont proposé les Etats-Unis en juillet 1932 et le Japon en novembre de la même année, une réduction réelle des matériels navals. La proposition japonaise, qui portait principalement sur la réduction du tonnage des bâtiments de ligne, était susceptible d'entraîner une réduction de un million de tonnes.

Pourquoi, a demandé M. Sato, si l'on n'a pas le temps de mettre sur pied un nouvel accord — ce qui serait cependant souhaitable — et de l'incorporer dans la présente convention, réaffirmer dans celle-ci les traités existants ? Pourquoi ne pas attendre les négociations prévues pour 1935 ?

Et, en terminant, le délégué du Japon a rappelé que, d'ailleurs, France et Italie n'étaient pas encore parvenues, sur la base des accords de Londres, à l'entente souhaitée.

Demande allemande de réarmement

Ce fut enfin M. Nadjolny qui, avec un certain détachement apparent, formula au nom de l'Allemagne une demande particulièrement importante. Il exposa en effet que jusqu'à présent le Reich ne s'était prévalu du droit de remplacement que lui reconnaît le traité de Versailles que pour trois navires. Or, un des bâtiments de ligne qui lui ont été laissés est suranné.

— La sécurité de son équipement est compromise, a-t-il dit, par sa vétusté. Le gouvernement allemand voudrait donc être autorisé par un article spécial de la convention à construire, pour remplacer cette unité, un nouveau bâtiment de ligne sans limite de tonnage, c'est-à-dire un nouveau *Deutschland* qui pourrait jauger jusqu'à 26.000 tonnes. L'amendement présenté par sa délégation serait à son avis « une bonne façon de faire rentrer l'Allemagne, qui se trouve à cet égard dans une situation spéciale, dans le cadre du plan naval britannique ».

Puis, pour masquer davantage cette demande insistante de réarmement, M. Nadjolny, bon apôtre, a clôturé son intervention en rappelant les propositions allemandes en matière de désarmement qualitatif et en affirmant ses dispositions à aller plus loin encore dans cette voie si tel était le désir de la commission.

Une série de conversations

En présence de ces critiques et de ces demandes diverses, dont certaines déstabiliseraient l'équilibre du plan britannique, M. Eden a pris un parti héroïque, celui de proposer à tous les inévitables des entretiens particuliers afin d'essayer d'arriver avec eux à une entente sur leurs amendements qu'il les a momentanément priés de retirer.

Le seul délégué à qui il n'a pas laissé d'espoir est M. Nadjolny, qui s'est réservé naturellement de répondre à sa demande en deuxième lecture du projet.

Les autres auteurs d'amendements ayant accepté cette procédure et la commission l'ayant approuvée, la première lecture de la section navale a été considérée comme close, afin de permettre à M. Eden de mener à bien ses conversations avec eux, sur la demande de M. Massigli, les autres délégations intéressées pourront, cela va de soi, participer.

Demain matin, la commission générale abordera, toujours en première lecture, un autre chapitre particulièrement important, celui des armements aériens.

Albert JULIEN

Les négociations sur le projet de pacte à quatre

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Cette déclaration dont l'esprit, sinon la forme, est déjà arrêté, rappellerait, croyons-nous, la tendance revisionniste qui a présidé à sa naissance, puis constatera, en des termes aussi courts que modérés et dont personne ne saurait se froisser, que les choses ont, depuis lors, beaucoup changé. Elle ajoutera que, en conséquence, la Petite Entente ne peut adopter à l'égard du nouvel accord qu'une attitude d'entente confiante. Avez bien seroit-elle heureuse lorsqu'elle sera mise en présence du document définitif, d'y découvrir la preuve que ce pacte peut servir de façon vraiment utile, la cause de la paix. Signaler, à ce propos, que M. Benès a quitté Genève ce soir pour regagner sa capitale et y accueillir, dimanche, ses deux collègues de Bucarest et de Belgrade.

Ajoutons enfin que, au cours de la matinée, le comte Raczynski, le chef de la délégation polonaise à Genève, s'est entretenu longuement avec M. Massigli, presque au moment où le comte de Chlapowski s'entretenait, de son côté, avec M. Daladier. A. J.

M. NORMAN DAVIS S'ENTRETIENT LONGUEMENT AVEC M. PAUL-BONCOUR

Le délégué américain aurait, croit-on, l'intention de se rendre demain à Paris afin d'y conférer avec M. Daladier de la marche des négociations de Genève et du pacte à quatre.

Genève, 26 mai.

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

La lenteur avec laquelle se poursuit devant la commission générale la discussion du plan britannique ne laisse plus, désormais, aucun doute sur l'impossibilité d'arriver le 12 juin, date de la réunion de la conférence économique de Londres, à l'adoption du projet de convention envisagé.

M. Henderson lui-même, dont on sait pourtant le robuste optimisme, en a perdu l'espoir et il songerait, assurément, à proposer une brève interruption, du 10 au 25 juin par exemple, des travaux de la conférence du désarmement. Cette interruption permettrait aux délégués, dont la présence est nécessaire dans la capitale britannique, d'aller participer dans cette ville au débat général qui s'engagera aussitôt l'ouverture de la conférence économique mondiale, et de revenir ensuite, lorsque s'engageront les débats techniques de Londres, reprendre leur place à Genève et y mener à bonne fin les travaux du désarmement.

On a toutefois tellement répété ici, en Angleterre, aux Etats-Unis, que le succès de ces travaux conditionnait celui des assises économiques de Londres, qu'on considère comme indispensable, dans les milieux anglosaxons, de créer une atmosphère et, pour cela, d'arriver coûte que coûte, avant le 12 juin, à un embryon d'accord.

Or, pour y parvenir en un aussi court espace de temps, on semble juger dans les mêmes milieux, les instructions données à la délégation française en matière de sécurité et de contrôle, notamment, comme un peu trop rigides. C'est dans l'espoir de faire assouplir quelque peu ces instructions que sir John Simon avait, mercredi soir, prié M. Paul-Boncour de venir s'entretenir avec lui et M. Norman Davis. Le chef de la délégation française n'ayant pu que se retrancher derrière les décisions du conseil des ministres, le secrétaire d'Etat britannique avait, alors, manifesté l'intention de profiter le lendemain, de son retour à Londres en avion pour s'arrêter à Paris et discuter la question avec M. Daladier.

Les conditions atmosphériques, en retardant le départ de sir John Simon, n'ayant pas permis d'arrêter les choses en sont restées là. La situation n'en continue pas moins à préoccuper vivement M. Norman Davis et c'est, croyons-nous, pour évoquer à nouveau la question, que le représentant des Etats-Unis a eu ce soir, de 18 h. 15 à 19 h. 30, une entrevue avec M. Paul-Boncour. Ce dernier, qui part demain par la route pour se rendre à Châlons — où il doit participer à l'inauguration du monument Léon Bourgeois — devant d'abord passer à Paris, ne laisse entendre dans certains milieux que sir John Simon pourrait profiter de sa présence dans la capitale française pour s'y arrêter à son tour, dimanche soir ou lundi, en regagnant Genève.

Il aurait alors avec M. Daladier et son collègue français l'entretien souhaité, entretien qui permettrait d'aborder également la question du pacte à quatre, dont la conclusion, considérée désormais ici comme très prochaine, pourrait contribuer à la création de l'atmosphère de confiance au milieu de laquelle on voudrait voir s'ouvrir la conférence de Londres. — A. J.

UNE COMMUNICATION DU PRESIDENT ROOSEVELT A SIR JOHN SIMON

Washington, 26 mai (dép. Havas). Au cours de la soirée d'hier, le président Roosevelt a téléphoné directement à M. Benès, à Paris, et lui a laissé entendre dans certains milieux que sir John Simon pourrait profiter de sa présence dans la capitale française pour s'y arrêter à son tour, dimanche soir ou lundi, en regagnant Genève.

Il aurait alors avec M. Daladier et son collègue français l'entretien souhaité, entretien qui permettrait d'aborder également la question du pacte à quatre, dont la conclusion, considérée désormais ici comme très prochaine, pourrait contribuer à la création de l'atmosphère de confiance au milieu de laquelle on voudrait voir s'ouvrir la conférence de Londres. — A. J.

Le président a suggéré à sir John Simon qu'une déclaration identique faite par le gouvernement britannique constituerait une pression très forte qui pourrait contribuer à faire avancer les choses à Genève.

Le ministre des Affaires étrangères lui aurait répondu que l'idée était bonne et qu'il ferait des déclarations dans ce sens.

Séville. — La police a arrêté les auteurs de l'attentat contre M. Carvaca. Ce sont deux communistes connus comme malintendants d'assassins.

Liège. — M. Ruy Ulich a été nommé ambassadeur du Portugal en Grande-Bretagne en remplacement du général Garcia Rosado.

Genève, 26 mai (dép. Havas).

Le journal *Italia Grifa Verde* publie les chiffres suivants sur les pertes subies par l'Italie au cours de la Grande Guerre : 680.071 morts, dont 192.705 de maladie, et 21.326 en captivité ; 483.000 mutilés ; 1.160.000 blessés ; 2 millions et demi de malades et 1.466 aveugles.

LE "PETIT PARISIEN" EN POLOGNE

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Cette politique réaliste à l'égard de l'U. R. S. S., qui fut tout d'abord très critiquée à l'étranger, est maintenant adoptée par plusieurs pays qui sont les amis ou les alliés de la Pologne. La ratification de l'accord franco-soviétique par le Parlement français vient de couronner un édifice diplomatique auquel la Pologne a beaucoup travaillé et qui constitue un solide rempart pour le maintien de la paix dans l'Est européen.

Le pacte de non-agression a-t-il donné des résultats satisfaisants dans la pratique ? On pense ici que oui. Non seulement les relations, à proprement parler, diplomatiques entre les deux pays sont devenues plus confiantes, mais les rapports quotidiens des populations et des autorités frontalières sont aujourd'hui exempts de toute animosité. Les litiges, lorsqu'ils en surgissent, sont facilement réglés par les commissions locales grâce à la bonne volonté qui se manifeste de part et d'autre. Des conventions particulières sont conclues pour renforcer le pacte par des liens économiques plus étroits.

Mais, surtout, ce pacte laisse à la Pologne les mains libres d'un côté, ce qui est capital pour une nation ayant une situation géographique très peu commode. En cas de besoin, la défense du territoire polonais peut s'en trouver grandement facilitée.

Les Etats baltes

Les rapports de la Pologne avec la Lettonie et la Finlande se sont sensiblement resserrés ces derniers temps. Les pays baltes ont conclu avec l'U. R. S. S. des pactes de non-agression analogues au pacte polono-soviétique, et même des pourparlers en vue de leur conclusion ont été conduits en parfaite harmonie entre les cabinets de Riga, de Tallinn et de Helsinki. Il va sans dire que le rapprochement entre les Etats baltes par des liens économiques plus étroits, surtout dans le domaine économique, si la Lithuanie ne formait obstacle à ce mouvement. Les rapports avec le voisin lithuanien ne sont pas aussi tendus qu'à l'époque du bruyant Valdemaras, mais ils pourraient être meilleurs... estime-t-on dans les milieux de Varsovie.

La Petite Entente

La Pologne entretient par contre des relations très cordiales avec tous les Etats de la Petite Entente. Elle est liée par un accord spécial — qui est une véritable alliance d'ailleurs — particulièrement chère au maréchal Pilsudski — avec la Roumanie. Dans tous les domaines, m'a-t-on affirmé, les Polonais collaborent de la façon la plus intime avec leurs alliés roumains.

Avec les Tchécoslovaques, les rapports, longtemps gênés par des questions de minorité, sont devenus bien meilleurs. Et les Yougoslaves sont aussi considérés comme des amis. Cependant, la Pologne n'a jamais cherché à adhérer au système de la Petite Entente parce que les buts politiques de la Petite Entente et de la Pologne, sauf en des circonstances déterminées, ne sauraient s'identifier. Les Polonais ne peuvent notamment partager les sentiments des Tchécoslovaques, des Roumains et des Yougoslaves à l'égard de la Hongrie. Les Polonais et les Hongrois ont toujours été animés d'une amitié réciproque. Cette amitié est d'origine historique et elle a toujours été fidèlement observée des deux côtés. Pour ce qui est des Yougoslaves, leurs préoccupations se tournent d'un côté où les Polonais n'en ont pas.

La France

Il va sans dire que j'ai aussi cherché à savoir si les relations entre la Pologne et la France donnaient aux milieux officiels polonais toute satisfaction. Certes, m'a-t-on assuré. Comme c'est toujours le cas entre amis, il y a eu à un certain moment quelques légers nuages, mais ils sont maintenant entièrement dissipés. La politique polonaise est devenue, il est vrai, plus autonome à mesure que la Pologne a pris davantage conscience de ses propres forces, mais ce n'est nullement au détriment des intérêts français. Bien au contraire.

La collaboration franco-polonaise, pense-t-on à Varsovie, est maintenant plus libre, plus équilibrée, mais elle n'en est ni moins constante ni moins efficace. L'attitude à l'égard de la France du gouvernement inspiré par le maréchal Pilsudski peut se résumer dans la formule suivante : « La Pologne, en étant davantage elle-même, peut faire encore plus pour la France ».

L'AFFAIRE DES JUIFS DE HAUTE-SILESIE AU CONSEIL DE LA S. D. N.

Genève, 26 mai (dép. Petit Parisien). Dans une séance privée qu'il a tenue ce matin, le conseil de la S. D. N. a décidé d'inscrire à son ordre du jour la pétition de M. Franz Bernheim, qui, se basant sur le statut de protection des minorités et sur la charte spéciale dont fut dotée la Haute-Silésie, proteste contre l'application, aux Israélites habitant la partie allemande de cette province, des mesures d'exception dont est victime la population juive du Reich. Dans la séance publique, le conseil a entendu un exposé du représentant de la Tchécoslovaquie, M. Benès, concernant le litige qui s'était élevé entre la Grande-Bretagne et la Perse à propos des concessions de pétrole de la Persian Oil Company. Ce conflit est virtuellement apaisé, une nouvelle convention ayant été signée entre le gouvernement de Téhéran et la société britannique. En conséquence, et après les assurances données aujourd'hui par les représentants des deux parties, M. Benès présentera à la prochaine session un nouveau rapport concernant la liquidation définitive du différend.

Le conseil a pris connaissance ensuite d'une série de rapports du représentant de la Norvège, M. Mowinkel, sur les travaux du comité financier de la S. D. N. et sur la situation financière des différents pays dont ce dernier a eu à s'occuper.

P. Du BOCHET.

Les pertes italiennes de guerre

Rome, 26 mai (dép. Havas). Le journal *Italia Grifa Verde* publie les chiffres suivants sur les pertes subies par l'Italie au cours de la Grande Guerre : 680.071 morts, dont 192.705 de maladie, et 21.326 en captivité ; 483.000 mutilés ; 1.160.000 blessés ; 2 millions et demi de malades et 1.466 aveugles.

DANS LA RÉGION PARISIENNE AISNE

Le jeune Camus se serait blessé lui-même

L'enquête sur le drame du hameau d'Avesnes n'a pas permis de dissiper le mystère qui l'enveloppe et, de plus en plus, il apparaît que, en dépit des déclarations du moribond, Camus ne fut pas victime d'une agression malséante, par ou ne sait quelle aberration mentale, se serait frappé lui-même, ne sachant comment expliquer un tel geste, il aurait imaginé l'explication d'un attentat.

Un motocycliste grièvement blessé dans une collision avec une auto. Une collision s'est produite à Saint-Sulpice, entre une moto et une automobile conduite par M. Chéri Sarrazin, vingt ans, de Pantin. Celui-ci a reçu des blessures graves : par contre, M. X... de la brigade de Vaux-sous-Laon, l'animal sur le siège arrière, a dû être amené dans une clinique de Saint-Quentin ; on craint une fracture du cou.

Un bouffon furieux est abattu par les gendarmes

A Aulnoy-sous-Laon, un bouffon furieux s'est échappé de la ferme de M. Nolle. Pourchassé par le maréchal des logis de gendarmerie Rigaut et le gendarme Legrand, il a été abattu par le gendarme Rigaut, à la brigade de Vaux-sous-Laon, l'animal a pu être rejoint et abattu à coups de mousqueton à l'entrée de Crépy-en-Laon.

CHATEAU-THIERRY. — Cet après-midi et demain le service de garde sera assuré par la pharmacie Bastien, rue Camille.

Cet après-midi, à 14 heures, maison Jean de la Fontaine, réunion de la Société d'histoire locale.

LAIGNY. — Le gendarmier a arrêté le manouvrier André Bécart, trente-cinq ans, qui appartenait à la brigade de Vaux-sous-Laon. Déjà au parquet de Vervins, il a été déposé.

— Au cours d'un violent orage, la foudre est tombée sur le monument aux morts, détachant les pierres du sommet. Un automobiliste qui passait à proximité a été commotionné.

— Mme Sabatier, repasseuse, rue du Chemin-de-Fer, s'est jetée hier matin par une fenêtre de son domicile, au premier étage, dans la rue. Elle a été transportée à l'hôpital-Dieu.

— Une automobile a renversé la petite Danielle Brun qui a été blessée à la tête.

SAINT-QUENTIN. — La locomotive d'un train ayant déraillé à son arrivée à la gare Saint-Jean, on s'aperçut que l'accident avait été provoqué par l'immobilisation, au moyen de caisses de bois, d'un wagon tout lieu de penser qu'on se trouve en présence d'un méfait de gamins.

— A 14 h. 20, au théâtre de Verdure de Saint-Crépin, le syndicat d'initiative donnera une représentation des « Les Femmes de Châteaufort ».

— Un incendie a détruit, l'autre nuit, rue de Bouvines, un bâtiment dépendant de la fabrique de chaux de Saint-Paul. Les pompiers se sont rendus maîtres du feu après trois quarts d'heure de travail. Les dégâts s'évaluent à 80.000 francs.

VERVINS. — La braderie de matériel agricole a lieu aujourd'hui place Solier.

EURE-ET-LOIR

DEUX. — Rue Saint-Martin, une fille de dix ans, Germaine Autin, a été grièvement blessée par une automobile.

— Une auto a heurté et renversé un ouvrier maçon, M. Carlos Meroni, âgé de trente-trois ans, qui roulait à bicyclette. Atteint d'une fracture du crâne, M. Meroni a été transporté à l'hôpital de Paris.

NOGENT-LE-PRAYEUR. — M. Hilaire Leclerc, cultivateur, mutilé de guerre, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

NEUVY-EN-REAUCE. — Un incendie attribué à la malveillance a détruit une maison appartenant à M. Marcel Genty. La gendarmerie enquête.

TOURY. — Alors qu'il travaillait dans la cour de la ferme de M. Lefebvre, l'entrepreneur Harang, a fait une chute de quatre mètres. Atteint d'une fracture de colonne vertébrale, il a succombé à l'hôpital.

OISE

La veuve Hupprelle condamnée à un an de prison avec sursis

La veuve Blanche Hupprelle, âgée de cinquante-deux ans, ancienne débitante de boissons de Noailles, qui, le 11 avril dernier, à Beauvais, boulevard Aristide-Brizard, a tiré à balles perdues sur un passant, sans l'atteindre, sur M. Peltier, négociant en charbon à Hermon, a comparu devant le tribunal correctionnel de Beauvais.

A l'audience, elle expliqua qu'en apercevant M. Peltier en compagnie de sa fille Madeleine elle s'était crue en danger et, effrayée, elle avait tiré. Elle a été condamnée à un an de prison avec sursis et 300 francs d'amende. M. Peltier a obtenu 1 franc de dommages-intérêts.

BEAUVAIS. — A partir d'aujourd'hui le prix du pain a été fixé à 1 fr. 55 le kilo, pris en boutique, et à 1 fr. 65 (portage compris).

CLERMONT. — L'harmonie municipale vient de compléter son conseil d'administration. Les membres du conseil sont : président, M. Szwyngeuau ; vice-président, le docteur Bouchard ; directeur, M. Touliez ; secrétaire, M. Leroy ; trésorier, M. Brunet ; membres, MM. Benoist, Candelot, Depassier, Dumont, Dumont, Lachapelle et Lefèvre.

Elle a décidé de prendre part les 4 et 5 juin au festival d'Ostende.

COMPIEGNE. — Dans la chambre qu'il occupait, plusieurs jours, le jeune Camus, rue de Harlay, M. Ernest Leroy, âgé de soixante-quatre ans, marchand de porcs à Venette, s'est tiré une balle de revolver dans la tête. Il a succombé peu après son arrivée à l'hôpital Saint-Joseph.

On ignore les causes de ce suicide.

LES ABREY. — Le cultivateur instituteur honoraire, est nommé conseiller municipal.

L'ANCOÛT. — Ce soir, salle du Casino, le Club Sportif Liancourtien offrira son bal annuel à ses membres honoraires.

LEURY. — Le cultivateur Eugène Doux, qui s'était livré à des outrages publics à la pudeur, vient d'être condamné à un mois de prison par le tribunal correctionnel.

CLERMONT. — Ce soir, salle du Casino, le Club Sportif Liancourtien offrira son bal annuel à ses membres honoraires.

LEURY. — Le cultivateur Eugène Doux, qui s'était livré à des outrages publics à la pudeur, vient d'être condamné à un mois de prison par le tribunal correctionnel.

CLERMONT. — Ce soir, salle du Casino, le Club Sportif Liancourtien offrira son bal annuel à ses membres honoraires.

LEURY. — Le cultivateur Eugène Doux, qui s'était livré à des outrages publics à la pudeur, vient d'être condamné à un mois de prison par le tribunal correctionnel.

CLERMONT. — Ce soir, salle du Casino, le Club Sportif Liancourtien offrira son bal annuel à ses membres honoraires.

LEURY. — Le cultivateur Eugène Doux, qui s'était livré à des outrages publics à la pudeur, vient d'être condamné à un mois de prison par le tribunal correctionnel.

CLERMONT. — Ce soir, salle du Casino, le Club Sportif Liancourtien offrira son bal annuel à ses membres honoraires.

LEURY. — Le cultivateur Eugène Doux, qui s'était livré à des outrages publics à la pudeur, vient d'être condamné à un mois de prison par le tribunal correctionnel.

CLERMONT. — Ce soir, salle du Casino, le Club Sportif Liancourtien offrira son bal annuel à ses membres honoraires.

LEURY. — Le cultivateur Eugène Doux, qui s'était livré à des outrages publics à la pudeur, vient d'être condamné à un mois de prison par le tribunal correctionnel.

CLERMONT. — Ce soir, salle du Casino, le Club Sportif Liancourtien offrira son bal annuel à ses membres honoraires.

LEURY. — Le cultivateur Eugène Doux, qui s'était livré à des outrages publics à la pudeur, vient d'être condamné à un mois de prison par le tribunal correctionnel.

CLERMONT. — Ce soir, salle du Casino, le Club Sportif Liancourtien offrira son bal annuel à ses membres honoraires.

LEURY. — Le cultivateur Eugène Doux, qui s'était livré à des outrages publics à la pudeur, vient d'être condamné à un mois de prison par le tribunal correctionnel.

CLERMONT. — Ce soir, salle du Casino, le Club Sportif Liancourtien offrira son bal annuel à ses membres honoraires.

LEURY. — Le cultivateur Eugène Doux, qui s'était livré à des outrages publics à la pudeur, vient d'être condamné à un mois de prison par le tribunal correctionnel.

CLERMONT. — Ce soir, salle du Casino, le Club Sportif Liancourtien offrira son bal annuel à ses membres honoraires.

LEURY. — Le cultivateur Eugène Doux, qui s'était livré à des outrages publics à la pudeur, vient d'être condamné à un mois de prison par le tribunal correctionnel.

CLERMONT. — Ce soir, salle du Casino, le Club Sportif Liancourtien offrira son bal annuel à ses membres honoraires.

LEURY. — Le cultivateur Eugène Doux, qui s'était livré à des outrages publics à la pudeur, vient d'être condamné à un mois de prison par le tribunal correctionnel.

CLERMONT. — Ce soir, salle du Casino, le Club Sportif Liancourtien offrira son bal annuel à ses membres honoraires.

LEURY. — Le cultivateur Eugène Doux, qui s'était livré à des outrages publics à la pudeur, vient d'être condamné à un mois de prison par le tribunal correctionnel.

CLERMONT. — Ce soir, salle du Casino, le Club Sportif Liancourtien offrira son bal annuel à ses membres honoraires.

LEURY. — Le cultivateur Eugène Doux, qui s'était livré à des outrages publics à la pudeur, vient d'être condamné à un mois de prison par le tribunal correctionnel.

CLERMONT. — Ce soir, salle du Casino, le Club Sportif Liancourtien offrira son bal annuel à ses membres honoraires.

LEURY. — Le cultivateur Eugène Doux, qui s'était livré à des outrages publics à la pudeur, vient d'être condamné à un mois de prison par le tribunal correctionnel.

CLERMONT. — Ce soir, salle du Casino, le Club Sportif Liancourtien offrira son bal annuel à ses membres honoraires.

LEURY. — Le cultivateur Eugène Doux, qui s'était livré à des outrages publics à la pudeur, vient d'être condamné à un mois de prison par le tribunal correctionnel.

CLERMONT. — Ce soir, salle du Casino, le Club Sportif Liancourtien offrira son bal annuel à ses membres honoraires.

LEURY. — Le cultivateur Eugène Doux, qui s'était livré à des outrages publics à la pudeur, vient d'être condamné à un mois de prison par le tribunal correctionnel.

CLERMONT. — Ce soir, salle du Casino, le Club Sportif Liancourtien offrira son bal annuel à ses membres honoraires.

LEURY. — Le cultivateur Eugène Doux, qui s'était livré à des outrages publics à la pudeur, vient d'être condamné à un mois de prison par le tribunal correctionnel.

CLERMONT. — Ce soir, salle du Casino, le Club Sportif Liancourtien offrira son bal annuel à ses membres honoraires.

LEURY. — Le cultivateur Eugène Doux, qui s'était livré à des outrages publics à la pudeur, vient d'être condamné à un mois de prison par le tribunal correctionnel.

CLERMONT. — Ce soir, salle du Casino, le Club Sportif Liancourtien offrira son bal annuel à ses membres honoraires.

LEURY. — Le cultivateur Eugène Doux, qui s'était livré à des outrages publics à la pudeur, vient d'être condamné à un mois de prison par le tribunal correctionnel.